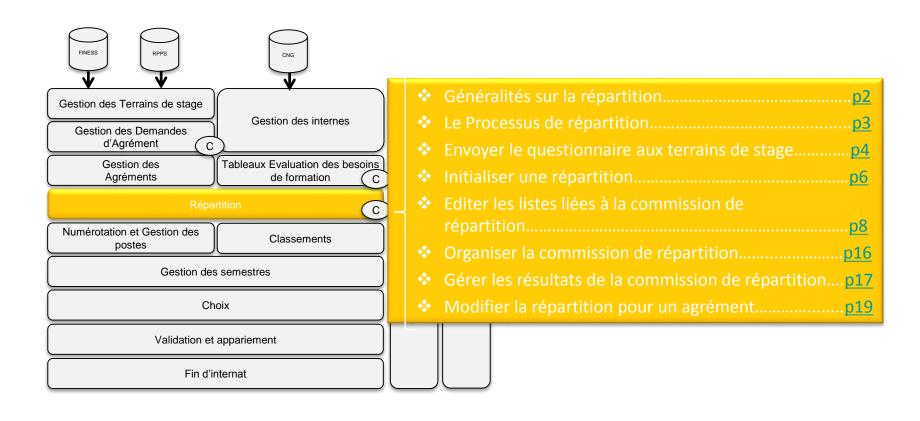


#### Zoom sur la Répartition





#### 1 – Généralités sur la répartition

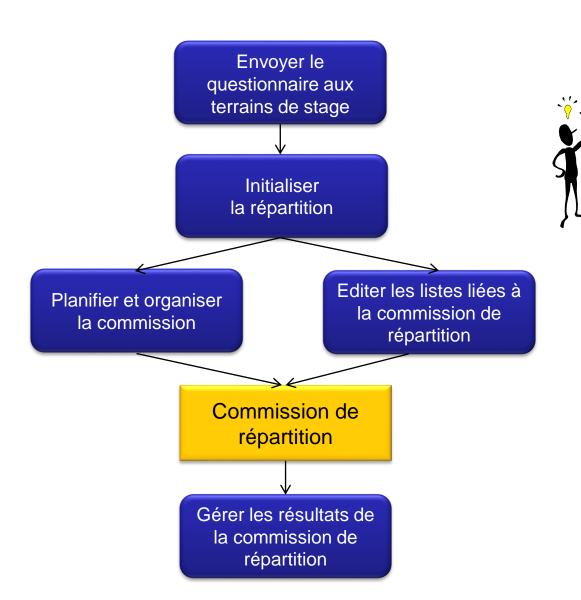
- Le processus de répartition consiste à décider combien de postes sont à ouvrir pour le semestre prochain, pour chacun des agréments valides
  - C'est l'équivalent du processus d'adéquation dans SIRIUS
- Pour vous faire gagner du temps, la répartition pour un semestre est initialisée avec les informations d'une répartition de référence (semestre antérieur) et peut être modifiée
  - Nombre de postes minimum et maximum
  - Nombre de postes ouverts
- Le nombre de postes ouverts doit être compris entre le nombre de postes minimum et le nombre de postes maximum pour l'agrément en question



Si l'agrément est nouveau (pas de répartition au semestre précèdent), le nombre de postes minimum est mis à 0 et le nombre de postes maximum est renseigné avec le nombre de postes de l'agrément.



#### 2 – Le processus de répartition



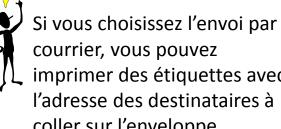
Une fois une répartition initialisée pour un semestre, une circonscription, une formation d'agrément et une discipline le cas échéant, vous pouvez modifier le nombre de postes min/max et le nombre de postes ouverts, soit en masse soit unitairement pour un agrément

Il est possible d'inclure un agrément dans une répartition après son initialisation (agrément tardif) en saisissant les données de répartition directement dans l'agrément



## 3 – Envoyer le questionnaire aux terrains de stage (1/2)

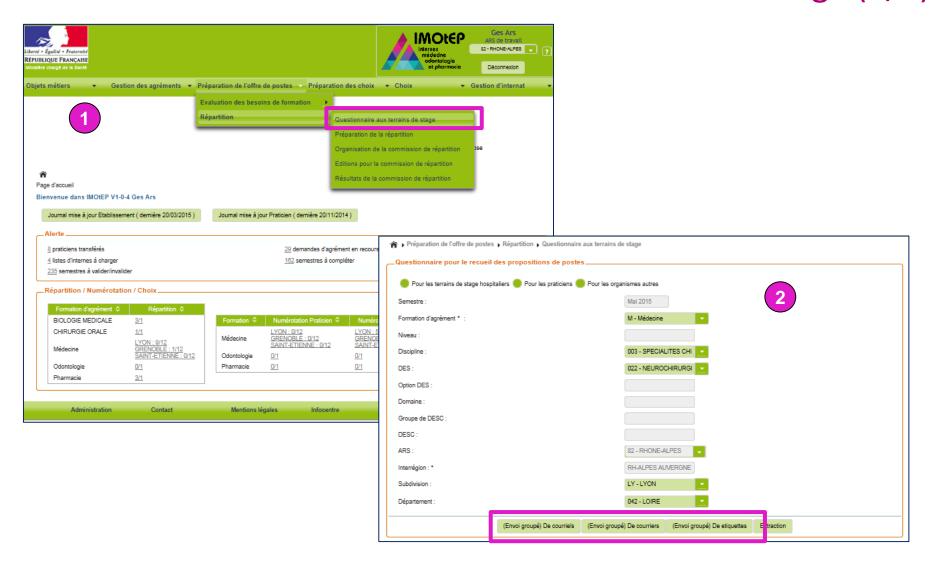
- Cette fonctionnalité permet d'envoyer aux terrains de stage un questionnaire sur lequel ils peuvent renseigner le nombre de postes minimum et maximum qu'ils souhaitent voir ouvrir pour le semestre prochain pour chacun de leurs agréments
- Dans le menu 'Préparation de l'offre de poste' et le sous-menu 'Répartition', ouvrir l'écran 'Questionnaire aux terrains de stage'
- Définir les critères d'envoi
  - Type de terrain de stage : hospitalier / praticien / organisme autre
  - Type de regroupement pour les terrains hospitalier : par établissement ou entité juridique
  - Filtres sur les agréments à inclure dans l'envoi
    - Le choix d'une formation d'agrément est obligatoire
- Choisir le mode d'envoi
  - Courriel: Envoi d'un courriel avec le questionnaire PDF en pièce jointe
  - Editer: Génération des questionnaires en PDF pour envoi par courrier
  - Exporter : Génération de la liste des agréments en fonction des critères, au format csv



courrier, vous pouvez imprimer des étiquettes avec l'adresse des destinataires à coller sur l'enveloppe.



# 3 – Envoyer le questionnaire aux terrains de stage (2/2)





## 4 – Initialiser une répartition (1/2)

- L'initialisation permet de créer une répartition pour le semestre prochain
  - Cette opération a lieu une seule fois pour une circonscription, une formation d'agrément et une discipline le cas échéant pour un semestre donné
- Dans le menu 'Préparation de l'offre de poste' et le sous-menu 'Répartition', ouvrir l'écran 'Initialiser une répartition'
- Effectuer une recherche pour obtenir la liste des répartitions à initialiser
- Dans la liste des résultats, sélectionner les répartitions à initialiser et cliquer sur 'Initialiser les répartitions'
- Choisir le semestre de référence et valider
  - Le semestre de référence peut être le semestre en cours ou le semestre précédent
- Les répartitions choisies sont créées
  - Pour les agréments pour lesquels il y a un historique, le nombre de postes minimum, maximum et ouverts est initialisé en copiant les données du semestre de référence choisi
  - Pour les nouveaux agréments, le nombre de postes maximum est initialisé avec le nombre de postes saisi dans l'agrément, le nombre minimum est à 0 et le nombre de postes ouverts est initialisé avec le nombre de postes saisi dans l'agrément (sauf pour les DES commun)



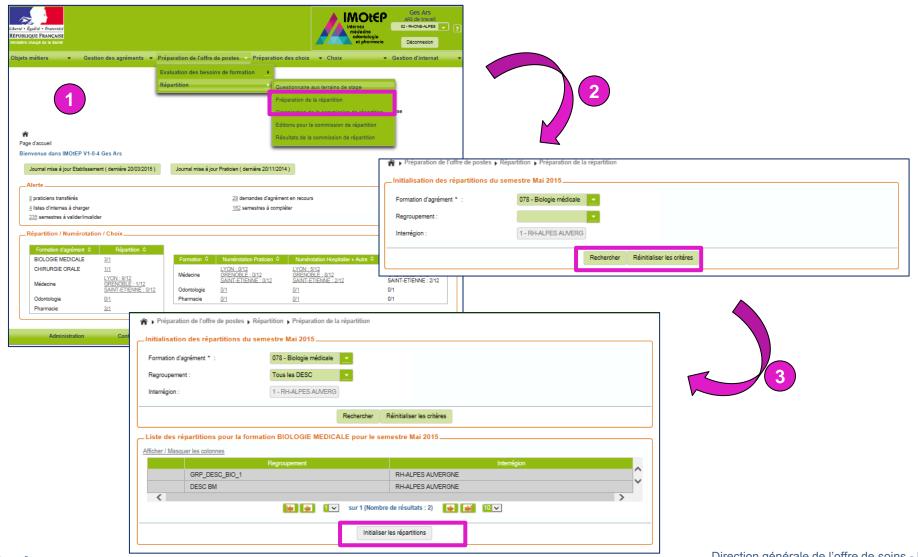
Les répartitions déjà initialisées qui correspondent aux critères s'affichent mais sont grisées et non sélectionnables



Pour les DES commun, il y a une répartition distincte pour chaque formation: ce sont deux lignes séparées



#### 4 – Initialiser une répartition (2/2)





# 5 – Editer les listes liées à la commission de répartition (1/8)

- Dans le menu 'Préparation de l'offre de postes' et le sous-menu 'Répartition', ouvrir l'écran 'Listes liées à la commission de répartition'
- Saisir les critères de recherche et cliquer sur 'Rechercher'
  - Il est possible d'éditer des listes pour le semestre en cours et le semestre prochain
- Dans chacun des onglets des listes souhaitées, lancer les éditions en cliquant sur 'Editer'



Les éditions ne sont possibles que pour les répartitions initialisées.



## 5 – Les listes proposées (2/8)

- Il existe plusieurs types de listes liées à la commission de répartition, qui sont visualisables et exportables.
- Ces listes sont relatives aux critères de la commission de répartition :
  - Formation d'agrément
  - Circonscription
  - Discipline (si la formation d'agrément est gérée par Discipline)
- et au semestre choisi de la commission de répartition :
  - 'Semestre en cours'
  - ou 'Semestre prochain'



Les listes utilisent les informations saisies dans IMOtEP : il faut penser à saisir les semestres « atypiques » (congés, année-recherche, stage hors discipline ...) avant de lancer les listes pour qu'elles soient correctement calculées.



#### 5 – Description des listes (3/8)

#### Nombres d'internes par semestres validés

- ❖ Précise le nombre total d'internes actifs à prendre en compte pour la création des postes, en fonction du nombre de semestres qu'ils ont validés, classés par DES
- Le calcul prend en compte les mouvements prévus :
  - Ajout des internes réalisant un stage hors discipline dans la discipline recherchée,
  - Soustraction des internes de la discipline réalisant un stage hors discipline dans une autre discipline ainsi que les internes qui ne participeront pas au choix (semestre différent de 'en stage', stages hors circonscription, DOM/COM, étranger, humanitaire et EHESP)
  - Le tableau indique également le nombre d'internes entrants (détaillé dans l'onglet internes entrants) et le nombre d'internes sortants (détaillé dans l'onglet internes sortants)
- Si la liste porte sur le semestre prochain, le semestre en cours est réputé validé s'il est de type de validation automatique (stages validants sur des terrains de stage agréés)
- Si le semestre prochain est un semestre de rentrée (novembre) et que les primo-affectés n'ont pas encore été chargés dans IMOtEP, le nombre d'internes ayant 0 semestre validé est calculé sur la base du nombre de postes offerts au concours



#### 5 – Description des listes (4/8)

Nombres d'internes par semestres validés





## 5 – Description des listes (5/8)

#### Internes sortants

- Liste les internes exclus ce semestre pour la création des postes dans la formation, la circonscription et la discipline le cas échéant, triée par DES, avec le motif de sortie :
  - Internes ayant changé de DES suite à un droit au remords ou un changement de pré-choix applicable sur le semestre
  - Internes ayant prévu un stage dans une autre discipline sur le semestre
  - Internes ne participant pas au choix pour ce semestre (semestre différent de 'en stage', stages hors circonscription, DOM/COM, étranger, humanitaire et EHESP)
  - Internes non présents dans la subdivision pour ce semestre (cas de la bascule d'internes entre l'Aquitaine et l'Océan Indien)
  - Internes historisés ou supprimés

#### Internes entrants

- Liste les internes pris en compte ce semestre pour la création des postes dans la formation, la circonscription et la discipline le cas échéant, triée par DES, avec le motif d'entrée:
  - Internes ayant changé de DES suite à un droit au remords ou un changement de pré-choix applicable sur le semestre
  - Internes ayant prévu un stage hors discipline dans cette discipline sur le semestre
  - Interne présent temporairement dans la subdivision pour ce semestre (cas de la bascule d'internes entre l'Aquitaine et l'Océan Indien)
  - Internes réactivés ou restaurés



Si l'interne entre dans plusieurs catégories, les cas seront listés les uns en dessous des autres



## 7 – Description des listes (6/8)

Internes sortants



Internes entrants





#### 7 – Description des listes (7/8)

#### Nombres de postes proposés / offerts

- Indique pour chaque circonscription, et chaque discipline le cas échéant, le nombre de postes ouverts initialement pour le semestre pour chaque type d'agrément, par type de poste :
  - hospitalier hors CHU,
  - hospitalier CHU,
  - Praticien,
  - SASPAS,
  - Organisme autres



cf fiche Nb postes S-1, Zoom Biologie médicale

#### Postes proposés / offerts

❖ Indique la liste des agréments correspondant aux critères classées par type d'agrément avec des informations sur chaque agrément : terrain de stage, nombre de postes min et max, nombre de postes ouverts initialement pour le semestre prochain, et rappel du nombre de postes des semestres précédents (nombre de postes pourvus / nombre de postes offerts) s'il y avait un agrément valable sur ces semestres précédents



#### 5 – Description des listes (8/8)

Nombres de postes proposés / offerts

Répartition par type de poste



Postes proposés/offerts

ostes propo	sés/offerts										_
actions 📆 📮									,	<u> </u>	_
groupement	Type d'agrément	Type de terrain de stage	N° agrément	N° terrain de stage	Nom du terrain de stage	Nb min postes	Nb max postes	Nb postes ouverts	Nb postes semestre - 1	Nb postes semestre - 2	1
IALITES MED.	ANA-CYTO-PATHO	Praticien	240001740013	82000021	DEGAND	0	1	0	/4	1	J
IALITES MED.	ANA-CYTO-PATHO	Hospitalier	820000120013	82000012		0	0	0	/0	1	
IALITES MED.	DERMATO-VENEREO.	Praticien	820000090008	4012	ROUX	0	1	0	/1	1	
IALITES MED.	ENDOCRI,DIAB,META	Hospitalier	820000090014	82000031	GERIATRIE	0	1	0	/8	1	
IALITES MED.	SPECIALITES MED.	Praticien	820000360002	82000036	CASTEL Alain	0	0	0	/0	1	
IALITES MED.	SPECIALITES MED.	Praticien	40090008	4009	MICLOT	0	1	0	/1	1	
IALITES MED.	SPECIALITES MED.	Hospitalier	820000310003	82000031	GERIATRIE	0	1	0	/8	1	
IALITES MED.	SPECIALITES MED.	Praticien	820012570003	82001257	ACAR GURSEL	0	1	1	/1	1	
IALITES MED.	SPECIALITES MED.	Praticien	820012650010	82001265	GARNIER Nathalie	0	0	0	1	1	~
<		'								>	

Nombre de postes

pourvus / nombre de

postes offerts sur les 2

derniers semestres



#### 6 – Organiser la commission de répartition

- Depuis l'écran « Evaluation des besoins de formation », cliquer sur le bouton « Organisation de la CEBF »
- Renseigner le type de formation et le semestre. Cliquer sur le bouton « Créer » pour accéder à l'écran de création d'une CEBF.
- Compléter les champs obligatoires (Date, Libellé, Formation d'agrément) et Valider.
- Compléter les tableaux des participants à l'aide des listes qui vous sont accessibles :
  - Liste des participants réglementaires : cocher/ décocher les participants concernés
  - Liste des participants occasionnels : saisir manuellement les participants
- Valider votre sélection



Pour plus de flexibilité, le système ne contrôle pas s'il existe déjà en base une autre commission du même type.



# 7 – Gérer les résultats de la commission de répartition (1/2)

- Cette fonctionnalité vous permet de modifier en masse le nombre de postes pour chaque agrément.
- Dans le menu 'Préparation de l'offre de poste' et le sous-menu 'Répartition', ouvrir l'écran 'Traiter les résultats de la commission de répartition'
- Saisir les critères de recherche pour choisir une répartition et cliquer sur 'Rechercher'
- Modifier le nombre de postes et valider
  - Les postes minimum, maximum et ouverts sont modifiables
  - Pour les agréments sur un DES commun, le nombre de postes ouverts est à indiquer pour chaque formation et une colonne 'total' indique la somme des postes toute formations confondues
    - Par exemple, pour un agrément en Biologie Médicale, il est possible d'ouvrir 3 postes en médecine et 2 en pharmacie, soit
      5 au total
  - Le nombre de postes ouverts doit être compris entre le nombre de postes minimum et le nombre de postes maximum (le nombre total de postes ouverts pour les DES commun)
  - La modification peut avoir lieu à tout moment, une fois que la répartition a été initialisée (indépendant de la date de la commission de répartition)



Vous pouvez afficher la fiche de l'agrément ou celle du terrain de stage en cliquant sur les hyperliens



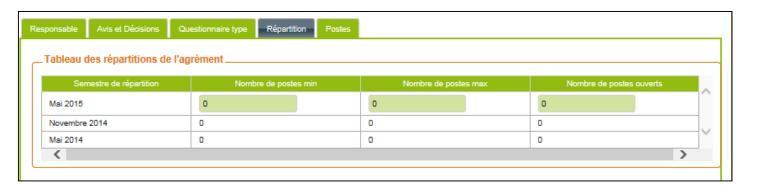
7 – Gérer les résultats de la commission de répartition (2/2)





#### 10 – Modifier la répartition pour un agrément

- Il est possible de manière unitaire d'inclure un agrément dans la répartition ou de modifier son nombre de postes, en saisissant les données directement dans la fiche de l'agrément.
- Dans le menu 'Gestion des agréments' et le sous-menu 'Agréments', ouvrir l'écran 'Rechercher un agrément'
- Rechercher l'agrément à modifier et cliquer sur le bouton Modifier pour cet agrément
- Dans la fiche de l'agrément, modifier les données sur les postes dans l'onglet 'Répartition' pour le semestre prochain et valider
  - Nombre minimum et maximum
  - Nombre de postes ouverts (par formation en cas de DES commun)
- Si l'agrément n'était pas inclus dans la répartition, il est ajouté.
  S'il était déjà inclus les nombres de postes sont mis à jour





Les modifications ne sont possibles que pour le semestre prochain et si la répartition a été initialisée pour la circonscription, la formation d'agrément et l'éventuelle discipline de l'agrément